



Le syndicat CGT Multipro
de La Vie Ouvrière
à Montreuil,
le 30 janvier 2024

Il suffit !

Une nouvelle fois, lors de la séance plénière du CSE qui s'est déroulée le 26 janvier 2024, le PDG s'est montré agressif et intimidant à l'égard de certains élus CGT du CSE et du DS de la même organisation. Leurs torts ? Ne pas partager l'analyse présidentielle quant aux modalités d'organisation de l'entreprise et à sa conception du dialogue social.

Ainsi, le PDG a d'abord pris à partie un élu qui lui indiquait qu'il ne respectait pas les dispositions légales en matière d'information-consultation sur des fiches de poste et qu'il s'exposait de fait à une contestation en justice. Le PDG lui a alors imputé des propos tenus par une avocate – qui qualifiait notamment le PDG « *d'aparatchik incompetent* » –, dans le procès qui oppose une ex-salariée et le SNJ-CGT à La VO. Des propos déplacés sur un ton intolérable.

Plus loin lors de la séance, alors que le délégué syndical CGT du Multipro lisait une déclaration en défense du service juridique, mis en cause par le PDG lors de CSE précédents concernant son supposé manque de productivité, ainsi que le manque de professionnalisme d'une salariée qui s'en trouvait ainsi affectée et diffamée, le PDG n'a rien trouvé d'autre à dire qu'il se réservait le droit d'étudier les recours qu'il pourrait engager à l'endroit du DS CGT. Un bel exemple de prise en compte des risques psychosociaux...

Par la suite, alors que la question de la date d'ouverture de la NAO 2024 était abordée par les élus CGT du CSE, le délégué syndical CGT rappelait au PDG qu'il n'avait pas daigné accuser réception

de la demande d'ouverture de négociation concernant un accord d'entreprise favorisant l'équilibre vie privée – vie pro, et que, par ailleurs, il privait depuis de trop nombreux mois le syndicat de la moindre heure de délégation. Ce qui obérait la faculté du syndicat à s'organiser sur les différents dossiers en cours. Réponse du PDG à l'endroit du délégué syndical, répétée à deux reprises : « *Vous m'exaspérez !* » Un compliment ?

À l'issue de la séance, le délégué syndical est malgré tout allé demander au PDG en quoi il pouvait bien « l'exaspérer », alors qu'il se contentait de défendre les intérêts moraux et matériels des salariés, ainsi que la liberté syndicale. Après un échange entérinant une profonde divergence de point de vue concernant les intérêts de l'entreprise et les conditions nécessaires à une bonne qualité du dialogue social, le PDG a tourné les talons et, sans prévenir, a lancé au délégué syndical : « *Il suffit !* »

Son altesse semblait contrariée. Elle avait pourtant rappelé peu avant qu'elle aussi était adhérente à la CGT. Las, l'ivresse du pouvoir semble lui avoir fait perdre le sens du dialogue social et le respect nécessairement dû aux élus et mandatés de l'organisation.



POUR SA PART, LE SYNDICAT CGT MULTIPRO DE LA VO EXIGE :

- que le mandat de délégué syndical soit accompagné au minimum du nombre d'heures mensuelles prévues par la loi, soit 12 heures et que cesse les entraves à ce titre ;
- que l'accord relatif à l'équilibre entre la vie privée et professionnelle soit au minimum reconduit et que les nouvelles préconisations du syndicat en matière médicales et sociales soient étudiées et négociées ;
- que la NAO ne soit pas retardée par des arguties qui s'apparentent à une mauvaise volonté de négocier ;
- que, plus généralement, le PDG cesse ses menaces et intimidations, ses méthodes dilatoires en matière de dialogue social et qu'il s'interroge fortement sur ce que son attitude génère en matière de RPS à tous les échelons de l'entreprise.

multiprocgtlavieouvriere@gmail.com

